

THREADNEEDLE (LUX)
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois
Siège: 31, Z.A. Bourmicht
L-8070 Bertrange
R.C.S. Luxembourg B 50 216

**Avis aux actionnaires en Suisse du compartiment THREADNEEDLE (LUX) –
STANLIB AFRICA EQUITY**

LEVÉE DE LA SUSPENSION DES TRANSACTIONS DANS LE COMPARTIMENT

Le représentant en Suisse de la SICAV THREADNEEDLE (LUX) informe les actionnaires en Suisse du compartiment THREADNEEDLE (LUX) – STANLIB AFRICA EQUITY de ce qui suit :

Levée de la suspension des transactions dans le compartiment Threadneedle (Lux) – STANLIB Africa Equity (le “Fonds”)

Les actionnaires du compartiment sont informés par la présente que le conseil d'administration de la SICAV (le “Conseil d'administration”) a décidé de lever la suspension des transactions en vigueur depuis le 3 février 2017 à compter du 19 mai 2017.

La décision de suspension avait été prise afin de protéger les intérêts de tous les actionnaires du Fonds. À l'époque, environ 20% du Fonds était libellé en Naira nigérian. Le marché nigérian souffrait alors de problèmes de liquidité et les demandes de conversion des Naira nigériens en Dollars américains étaient retardées de manière significative.

Depuis la décision de suspension, le sous-conseiller du Fonds a régulièrement réduit l'exposition au Nigéria. Toutes les actions nigérianes ont été vendues et toutes les liquidités en Naira nigériens ont été converties en Dollars américains.

Par conséquent, le conseil d'administration a décidé de lever la suspension.

Les transactions portant sur les actions du Fonds ont repris et les ordres de souscription, de conversion ou de rachat peuvent à présent être placés de manière habituelle, conformément aux conditions énoncées dans le prospectus de la SICAV. Un ordre de souscription, d'échange ou de rachat d'actions du Fonds placé pendant la période de suspension du Fonds doit être renouvelé.

Les actionnaires peuvent prendre contact avec le Représentant en Suisse ou directement avec la société de gestion de la SICAV pour toute question éventuelle.

La lettre du Conseil d'administration aux actionnaires du 23 mai 2017 ainsi que les Statuts, le Prospectus pour la Suisse, les documents intitulés «*Informations clés pour l'investisseur*», les rapports annuel et semi-annuel pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant.

Par ordre du Représentant et Service de Paiements en Suisse, RBC INVESTOR SERVICES BANK SA, Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Badenerstrasse 567, CH-8048 Zurich.

Zurich, mai 2017